

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FACTURATION

1. Les présentes conditions générales de facturation sont d'application. En cas de contradiction entre les clauses et les conditions contenues dans les présentes conditions générales, et d'autres clauses et conditions du client, les parties conviennent que ce sont les conditions générales de facturation de Banque J.Van Breda & C° qui priment.
2. Nos factures sont payables au plus tard 30 jours après la date de facturation.
3. Toutes les obligations de paiement dans le chef du client doivent être exécutées sur le numéro de compte BE80 6453 4897 1477 au nom de Banque J.Van Breda & C° SA.
4. Les éventuelles réclamations doivent être introduites dans les dix jours suivant la livraison ou la date de facturation. Les réclamations doivent être adressées par lettre recommandée et être dûment motivées. À défaut de contestation dans le délai convenu, la facture est considérée comme étant acceptée.
5. En cas de non-paiement de la facture dans le délai convenu, un intérêt de retard de 8% par an sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable sur le montant impayé de la facture, à compter de la date d'échéance. Une indemnité forfaitaire sera également due de plein droit et sans mise en demeure préalable à concurrence de 10% du montant impayé de la facture avec un minimum de 50 euros, frais de justice éventuels non inclus.
6. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement d'Anvers, division Anvers.